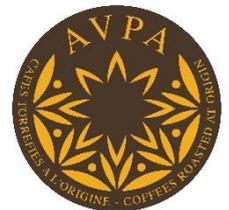




7^{ème} Concours International « Cafés Torréfiés à l'origine » AVPA 2021



Fiche d'Inscription

Veillez remplir le formulaire ci-dessous :

Nom de l'entité à facturer :		
Marque commerciale (si elle existe) :		
Activité principale : caféiculteur/torréfacteur		
Site web:		
Nom de la rue et numéro :		
Code Postal :	Ville :	
Etat / Province :	Pays :	
Personne à contacter	Nom :	Prénom :
Adresse mail		
Téléphone fixe :	Numéro de Téléphone mobile :	

Adhésion et frais de concours

A	Adhésion AVPA:	110 € pour un caféiculteur, "Café de plantation" 550 € pour tout autre professionnel 1 500 € pour une organisation professionnelle €
B	Frais de dégustation pour les cafés en infusion : 150 € pour chaque dégustation x 150 €
C	Frais de dégustation pour les cafés expresso: 200 € pour chaque café x 200 €
D	Accès aux notes comparées du jury (120€ /café)	Nombre de cafés x 120 x 120 €
MONTANT TOTAL A + B + C + D (à payer avant le 31 octobre 2021) <i>(NB La TVA sera rajoutée dans la facture pour les sociétés françaises ou pour les sociétés européennes n'ayant pas fourni de numéro de TVA)</i>		 €

*Veillez choisir votre méthode de paiement.
AVPA vous enverra alors une facture avec les instructions de règlement.
Pour les transferts bancaires les frais étant à la charge de l'émetteur AVPA
recommande donc le paiement par carte de crédit*

ATTENTION : Votre inscription ne sera valide qu'après encaissement du règlement complet.

Carte de crédit
Transfert bancaire
Chèque



Conditions Générales :

- Le concours AVPA est réservé aux membres AVPA à jour de leur cotisation
- L'adhérent reconnaît le droit à l'association de mentionner ses membres et les résultats du concours par tout moyen approprié dans les supports et médias qu'elle aura choisis (site Internet, catalogue, fiches, etc.).
- Le producteur remettra en temps utile un lot représentatif de :
 - 4 unités de vente (4 x 250 g ou 4 x 1/2 lb minimum) de chacun des produits concernés (café en grains).Le producteur assumera la responsabilité de leur bon acheminement jusqu'au siège social de l'Association à Paris.
- A la proclamation des résultats, les diplômes signés seront envoyés par mail et les originaux remis aux lauréats qui se présenteront au siège de l'association ou envoyé par courrier spécial à la charge des bénéficiaires.
- S'il est médaillé, le producteur pourra mettre sur ses emballages une reproduction de la médaille selon une licence proposée par AVPA qu'il appartiendra au producteur de signer avant toute utilisation de la dite distinction.

6. A l'issue du concours le médaillé reconnaît à l'AVPA le droit de faire le meilleur usage de ses informations et de ses produits notamment dans le cadre de ses manifestations et formations et s'engage à participer à l'effort de promotion.

Pour ce faire, il adressera dans les meilleurs délais

à l'AVPA :

- Toutes les informations et photos nécessaires à l'établissement d'une fiche de présentation du producteur et du produit.
- Pour chaque café médaillé une quantité de paquets de café en unités de vente (café moulu pour le French Press et café en grains pour l'expresso) selon la répartition suivante :
 - Café de plantation : 20 paquets
 - Café de Torréfacteur : 50 paquets
 - Café d'organisation professionnelle : 20 paquets par membre

7. Le producteur déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association et du règlement de participation. Il déclare en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses.

En conséquence, il déclare renoncer à tout recours contre l'organisateur AVPA, qui décline toute responsabilité relative à une erreur ou omission quelconque.

En cochant cette j'accepte les Conditions générales du 7^{ème} Concours International des « Cafés Torréfiés à l'Origine » AVPA 2021. Vous êtes aussi engagés aux droits et devoirs détaillés dans le document descriptif complétant cette fiche d'inscription.

Cette fiche d'inscription et la fiche descriptive des cafés avec l'étiquette commerciale doivent être reçues à Paris
au plus tard le 31^e octobre 2021 à l'adresse suivante :

AVPA – Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles
Espace ALTURA, 46 rue Saint-Antoine, 75004 Paris – France Tel: +33 1 44 54 80 32 Mail: contact@avpa.fr



7^{ème} Concours International « Cafés Torréfiés à l'origine » AVPA 2021



Fiche descriptive des cafés

Nom de l'entité facturée :		Café 1	Café 2	Café 3	
Mentions à faire apparaître sur les diplômes des produits médaillés (*)	Nom du café comme sur l'étiquette				
	Marque commerciale (si elle existe) comme sur l'étiquette				
	Nom du caféiculteur ou torréfacteur				
	Lieu de récolte du café	Pays			
		Région			
		Ville/Village			
		Nom de la Ferme			
		Altitude			
	Lieu de torréfaction si différent	Variété(s) végétale(s)			
		Pays			
Région					
	Ville/Village				
Dénomination d'origine? (AOP, IGP)					
Certifications ? (Bio, commerce équitable, Rain Forest, autre...)					
Volume qui sera torréfié dans les 12 prochains mois ? En kilos					
Unité de vente usuelle (500g, 250g, 1 livre, demi-livre)					
Prix public recommandé par unité					
Marquer la(les) dégustation(s) requise(s) avec un X					
Nombre de dégustation(s)	Filtre F				
	Expresso E				
N° de dégustations E+F					
DLUO du produit					

Pour plus de trois cafés imprimer une nouvelle page svp

(*) Vous indiquez dans ces lignes ce que vous désirez faire apparaître sur votre diplôme.

Si vous ne voulez pas indiquer un élément (par exemple nom du producteur), vous ne remplissez pas la case.

Attention : toute modification sur les diplômes imprimés fera l'objet d'une facturation additionnelle de 50 €.

Le participant au concours garantit que les cafés qu'il présente au concours sont représentatifs de la production annoncée, sont sans aucun additif, respectent les bonnes pratiques de la profession, sont en conformité avec les règlements sanitaires Européens en vigueur et proviennent bien des plantations ou des régions de production déclarées.

Le producteur enverra un lot représentatif de 4 unités de vente (de 250 g. ou de 1/2 livre minimum) pour chaque produit inscrit (café en grain).

Le producteur assumera la responsabilité de la bonne réception des échantillons au Siège Social de l'Association à Paris **au plus tard le 31 octobre 2021 à l'adresse suivante :**